

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Réf. n° :

Annexe  
Bijlage :

Objet  
Voorwerp :



- TRANSMIS copie pour information à
- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.
  - Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA.
  - Monsieur le Conseiller Technique de la Résidence du Ruanda- à KIGALI.
  - Monsieur le Conseiller Technique de la Résidence de l'Urundi à KITEGA.

os. 20-61-4.

*2302* | *T.P. 2/04* | *AT*  
*16/9/56*

Monsieur l'Administrateur de Territoire

ASTRIDA	KIBUYE	NGOZI
NYANZA	SHANGUGU	MUHINGA
KIGALI	BUBANZA	RUTANA
KIBUNGU	USUMBURA	BURURI
BIUMBA	KITEGA	RUYIGI
RUHENGURI	MURAMVYA	

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement Général n'interdit pas l'emploi, pour les couvertures de maisons dans les circonscriptions urbaines, de plaques en asbeste-ciment, teintées dans la masse, imitant le dessin des tuiles.

POUR L'INGENIEUR PROVINCIAL, CHEF DU SERVICE  
DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA-URUNDI,

p.o.

LE CHEF DE SECTION,  
F. BULTOT.,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.